

# DOSSIER DE PRESSE

## L'Agence régionale de santé lance la première enquête grand public sur les priorités de santé en Alsace

**Mardi 1<sup>er</sup> février 2011**

**Contacts presse :**

**Patricia Dietrich - 03 88 88 93 14  
Ludivine Ferrenbach - 03 88 88 93 13  
ars-alsace-communication@ars.sante.fr**

# SOMMAIRE

<b>I. La première enquête grand public sur les priorités de santé en Alsace</b>	<b>3</b>
<b>II. Le recueil des attentes de la population, une démarche qui complète la concertation avec les professionnels et acteurs de la santé</b>	<b>4</b>
<b>III. Le projet régional de santé 2011-2015 : une ambition au service de la santé des habitants de la région</b>	<b>5</b>
<b>IV. Les enjeux de la santé en Alsace : l'état des lieux-diagnostic de la santé et du système de santé régional</b>	<b>6</b>
<b>V. Les 15 priorités d'action en santé proposées pour l'Alsace</b>	<b>7</b>
<b>VI. Les missions de l'Agence régionale de santé</b>	<b>8</b>
<b>Annexes</b>	<b>9</b>
- Questionnaire de l'enquête de recueil des attentes de la population	
- Affichette	
- Synthèse de l'état des lieux	
- Note de cadrage stratégique : les 15 priorités d'action en santé proposées par l'ARS	
- Cartes des 4 territoires de santé et 12 zones de proximité	
- Organigramme de l'Agence régionale de santé d'Alsace	
- Diaporama de synthèse	

## I. La première enquête grand public sur les priorités de santé en Alsace

**Dans la perspective de l'élaboration du plan stratégique régional de santé, l'ARS d'Alsace lance une enquête auprès du grand public sur ses attentes en matière de santé.**

**Le questionnaire est accessible en ligne jusqu'au 20 février 2011, sur un site dédié à cette consultation : [www.projet-sante-alsace.org/](http://www.projet-sante-alsace.org/)**

**La consultation porte sur les attentes des usagers dans le domaine de la prévention et des soins, de l'organisation du système de santé, de la prise en charge de populations particulières, et sur leurs préoccupations pour leur santé et celle de leurs proches.**

Le questionnaire a été élaboré en collaboration avec l'Observatoire régional de la santé d'Alsace (ORSAL), qui assurera également l'exploitation statistique des résultats.

**Pour Laurent Habert, directeur général de l'Agence régionale de santé, « il s'agit de mieux cerner les attentes des usagers, leurs préoccupations, d'identifier des thèmes d'insatisfaction ou de carences qui ne seraient pas apparus au cours des consultations organisées dans un cadre plus institutionnel : groupes de travail associant des partenaires et experts extérieurs à l'Agence, Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Conférences de territoire ... ».**

**La mobilisation autour de cette enquête sera relayée par de nombreux acteurs locaux et régionaux de la santé (sites internet) : organismes d'assurance maladie, collectivités territoriales, mutuelles, associations d'usagers...**

**Les résultats de l'enquête seront disponibles et rendus publics début mars 2011, avec une mise en ligne sur le site internet de l'ARS [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)**

**Ils seront pris en compte lors de la finalisation des priorités d'action en santé qui interviendra en avril 2011.**

## II. Le recueil des attentes de la population, une démarche qui complète la concertation avec les professionnels et acteurs de la santé

**L'Agence régionale de santé a organisé, depuis le mois de novembre 2010, des échanges, débats, consultations et travaux** visant à enrichir, à valider et à préciser les priorités d'actions en santé proposées pour l'Alsace pour les cinq ans à venir, à partir de l'état des lieux de la santé et du système de santé régional.

**Cette concertation s'est concrétisée au travers :**

- **d'une concertation institutionnelle** avec les membres de plusieurs instances :
  - la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (1)
  - les Conférences de territoire (2)
  - le Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé (3)
- **de la sollicitation de professionnels et partenaires experts** dans le cadre de groupes de travail thématiques
- **d'une consultation des professionnels** par un recueil de leurs observations et propositions sur le projet régional de santé (PRS) à une adresse électronique dédiée : [ars-alsace-prs@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-prs@ars.sante.fr)

C'est dans ce contexte que s'inscrit la consultation organisée auprès de l'ensemble des habitants de la région.

(1) La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est composée de représentants des collectivités territoriales, usagers, partenaires sociaux, acteurs de la cohésion et de la protection sociale, acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, offreurs de services en santé et personnalités qualifiées (94 membres).

(2) Les conférences de territoire sont au nombre de 4 en Alsace (50 membres chacune). Elles représentent les acteurs locaux de santé : établissements de santé, personnes morales gestionnaires de service et établissements sociaux et médico-sociaux, organismes oeuvrant dans le domaine de la promotion, de la prévention et en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, professionnels de santé libéraux, centres et maisons de santé, établissements assurant des activités de soins à domicile, services de santé au travail, collectivités territoriales, ordre des médecins, usagers, personnes qualifiées.

(3) Le Conseil de surveillance de l'ARS est composé de représentants de l'Etat, membres des conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie, représentants des collectivités territoriales, des usagers, des personnalités qualifiées.

### III. Le projet régional de santé 2011-2015 : une ambition au service de la santé des habitants de la région

**Le projet régional de santé a pour ambition de déterminer, pour les 5 années à venir, les priorités des politiques de santé en région, dans les champs sanitaire, ambulatoire, médico-social et de prévention, au plus près des besoins de la population et donc dans une logique territoriale.**

- **Le projet régional de santé est l’outil de planification et de régulation régional** instauré par la loi portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi du 21 juillet 2009).
- **Le premier projet régional de santé, en cours d’élaboration, couvre la période 2011-2015. Il sera composé :**
  - d’un plan stratégique régional de santé qui définira les priorités d’action en santé en région
  - de trois schémas régionaux dédiés respectivement à l’organisation des soins (y compris l’offre de soins en ville), à l’organisation médico-sociale et à la prévention
  - de programmes d’application de ces schémas.
- **Il s’appuie sur 4 valeurs essentielles :**
  - l’ancrage territorial
  - l’examen global des réponses sanitaires à apporter
  - la promotion des démarches de prévention
  - la concertation avec tous les acteurs.
- **Il repose sur un diagnostic** de l’état de santé de la population et du système de santé régional.

## **IV. Les enjeux de la santé en Alsace : l'état des lieux-diagnostic de la santé et du système de santé régional**

**L'état des lieux de l'état de santé de la population et du système de santé régional a été élaboré par l'Agence régionale de santé à partir d'études et de contributions ayant associé les partenaires et experts en région.**

**Issu de travaux menés de juillet à octobre 2010, il constitue l'un des éléments du débat sur la stratégie régionale de santé.** Il a fait l'objet de concertation sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des quatre Conférences de territoire.

**Il peut être consulté en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé : [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)** (rubrique projet régional de santé / état des lieux de la santé)

**La première version de l'état des lieux a été finalisée en décembre 2010.**

**Les principaux éléments de synthèse** de l'état des lieux figurent en annexe du dossier de presse :

- le système de santé régional
- les prises en charge par population
- les prises en charge par pathologie.

## V. Les 15 priorités régionales d'action en santé proposées par l'ARS d'Alsace

**15 priorités régionales d'actions en santé sont proposées par l'Agence régionale de santé d'Alsace.** Déclinées en objectifs à atteindre, elles constitueront le plan stratégique régional de santé qui sera adopté en avril 2011, à l'issue de la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé.

### **Axe 1. Diminuer la prévalence et l'incidence des pathologies qui ont l'impact le plus fort sur la mortalité évitable en Alsace**

- Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants et adolescents
- Prévenir les accidents cardio-vasculaires et en améliorer la prise en charge
- Limiter les complications liées au diabète
- Mieux dépister et traiter le cancer
- Prévenir les conduites à risque chez les jeunes

### **Axe 2. Organiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale pour favoriser l'autonomie des personnes en situation particulière de fragilité**

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées en privilégiant leur maintien à domicile
- Inscrire la santé des personnes handicapées dans leur projet de vie en développant des modalités de prise en charge adaptées
- Adapter la prise en charge sanitaire et médico-sociale pour faciliter l'autonomie et l'insertion des personnes souffrant de pathologies mentales et de handicap psychique
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé pour améliorer l'accès à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins

### **Axe 3. Favoriser la coordination de la prise en charge autour du patient**

- Développer les organisations et les outils permettant d'assurer la continuité du parcours de soins
- Faciliter la circulation et le partage de l'information entre les acteurs de la santé

### **Axe 4. Viser l'excellence du système de santé en Alsace**

- Améliorer encore la culture de la qualité et de la gestion des risques
- Promouvoir un recours efficient aux soins
- Anticiper dans l'organisation des soins les évolutions de la démographie et des modes d'exercice des professionnels de santé
- Développer le positionnement d'excellence de la région en matière d'activités de recours, de recherche et d'innovation

## VI. Les missions de l'Agence régionale de santé

**L'Agence régionale de santé (ARS) d'Alsace a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2010.**

Elle assure deux grandes missions dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009.

- **Le pilotage de la santé publique**
  - organisation de la veille et de la sécurité sanitaires, observation de la santé
  - définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé
  - contribution à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.
  
- **La régulation de l'offre de santé régionale**
  - régulation, orientation et organisation de l'offre de services en santé
  - évaluation et promotion de la qualité des formations des professionnels de santé
  - autorisation de la création des établissements et services de soins et médico-sociaux, contrôle de leur fonctionnement
  - définition et mise en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité et d'autonomie, des actions destinées à gérer le risque assurantiel en santé en région.

L'ARS organise ses actions autour de quatre principaux objectifs :

- **contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé**, en menant une politique de santé fondée sur une vision transversale des besoins de santé et en adaptant les politiques de prévention aux besoins spécifiques de chaque population
- **assurer un meilleur accès aux soins**, grâce à une action qui couvre l'ensemble de l'offre de soins et de prise en charge
- **améliorer les parcours de soins** en fonction des besoins des patients, notamment entre l'hôpital et les établissements médico-sociaux
- **assurer une meilleure efficacité** des dépenses de santé.

**Le siège de l'Agence régionale de santé d'Alsace** est situé à Strasbourg. La délégation territoriale du Haut-Rhin, située à Colmar, est chargée de mettre en œuvre la politique régionale de l'ARS et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

## ANNEXES

- **Questionnaire de l'enquête de recueil des attentes de la population**
- **Affichette**
- **Synthèse de l'état des lieux**
- **Note de cadrage stratégique : les 15 priorités d'action en santé proposées par l'ARS**
- **Cartes des 4 territoires de santé et 12 zones de proximité**
- **Organigramme de l'Agence régionale de santé d'Alsace**
- **Diaporama de synthèse**

